

COMMUNIQUE

Par décision du 15 janvier 2014, la commission nationale d'aménagement commercial a refusé la demande d'autorisation sollicitée, en qualité de promoteur du centre commercial et futur exploitant des activités E. Leclerc, par la SAS MEZIERES DIS d'une part, en qualité de promoteur « du marché des producteurs », par la SAS BDM d'autre part, relative à la création d'un hypermarché à l enseigne E. Leclerc et d'un « marché des producteurs » pour une surface de vente globale de 5 275 m², à Prix-les-Mézières.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant la cour administrative d'appel de Nancy – 6 rue du Haut Bourgeois – CO 50015 – 54035 NANCY cedex .